



RCS : COUTANCES

Code greffe : 5002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COUTANCES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00010

Numéro SIREN : 529 611 352

Nom ou dénomination : CO-PILOTES AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 12/12/2013 sous le numéro de dépôt 3339

2013 10
POUR VALOIR PROCÈS-VERBAL
DE DÉPÔT A 33 30
Sous le N° 42 12 13
JUGEMENT DU TRIBUNAL

Franck VILLALARD
4, Rue Raymond Dendevillé
76 500 ELBEUF SUR SEINE

Tél : 02 35 81 07 62 Fax : 02 35 81 00 26

Commissaire aux comptes
inscrit auprès de la Cour d'appel de Rouen

SARL CO-PILOTES AUDIT
72, Impasse des Trémailleurs
50400 GRANVILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA
TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES A LA TRANSFORMATION

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES A LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE
CO-PILOTES AUDIT, SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, EN SOCIETE
PAR ACTION SIMPLIFIEE**

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 2 décembre 2013, nous avons établi le présent rapport afin :

- ✓ de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- ✓ de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

**I. MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA
SITUATION DE LA SOCIETE**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- ✓ le chiffre d'affaires prévisionnel de l'exercice N+1 s'établit à 107 120 €, en forte progression par rapport aux comptes annuels de l'exercice clos au 30 septembre 2013
- ✓ les charges externes, constituées essentiellement de redevances et de sous-traitance, n'appellent pas de commentaire particulier.

II. MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- ✓ à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- ✓ à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Les avantages particuliers stipulés sont les suivants :

- ✓ attachement des droits de vote aux associés et non aux actions
- ✓ répartition statutaire des droits de vote, indépendamment des actions détenues. La répartition des droits de vote retenue est la suivante :

Associé	% Capital	Nb actions capital	Nb droit de vote	% droit de vote
A3C	58,33%	525	150	16,67%
A2CP	29,22%	263	75	8,33%
EXAFYS	12,44%	112	675	75,00%

Nous n'avons pas d'autres observations à apporter sur la stipulation des avantages particuliers.

Fait à Elbeuf-sur-Seine, le 6 décembre 2013

Le commissaire aux comptes et à la transformation
Franck VILLALARD

